

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1910

présenté par

M. Giraud, M. Krabal, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié,
M. Falorni, M. Giacobbi, Mme Hobert, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac,
M. Robert, M. Saint-André, M. Schwartzberg et M. Tourret

ARTICLE 5

À l'alinéa 5, après le mot :

« consommations »,

insérer les mots :

« et de réduire ses factures ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle qui vise à ajouter l'idée de réduction de la facture énergétique à la maîtrise de la consommation prévue dans l'évaluation réalisée par l'étude de faisabilité technique et économique.

En effet, la maîtrise de la consommation d'énergie n'exclut pas nécessairement la réduction de la facture compte tenu des solutions proposées. Certaines peuvent consommer moins d'énergie mais coûter au final plus cher à l'utilisateur.

Or, il importe bien de rechercher un objectif global, à la fois social et environnemental.